

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014
de 13 h 30 à 18 h 30
dans les locaux salle Serge LEQUIN

COLLOQUE MEDIATION

PROCEDURE COLLABORATIVE ET PROCEDURE PARTICIPATIVE LA JUSTICE DU XXIème SIECLE

PROGRAMME

13 heures 30

Accueil des participants et propos introductifs de :

*Monsieur Christophe BORÉ, Bâtonnier du Val de Marne,
Monsieur Robert FEYLER, Bâtonnier de la Seine Saint Denis,
Madame Zohra PRIMARD, Bâtonnier de l'Essonne*

13 heures 40

Première table ronde :

LES REPONSES AUX LIMITES DU SYSTEME JUDICIAIRE : LA MEDIATION

Intervenante :

- **Madame Danièle GANANCIA**, Magistrat Honoraire, Ancienne Vice-Présidente du Groupement Européen des magistrats pour la médiation (GEMME) Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat

Modératrices :

- **Maîtres Virginie SCHWARCZ et Sabine LACASSAGNE**, Avocats au Barreau du Val de Marne

14 heures

Deuxième table ronde :

LA PROCEDURE COLLABORATIVE : DEFINITION ET MODE D'EMPLOI

Intervenants :

- **Madame Carole PASCAREL**, représentant de l'Association Française des Praticiens du Droit Collaboratif (AFPDC)
- **Madame Dominique LOPEZ – EYCHENIE**, Présidente de l'Association des Professionnels Collaboratifs interrégionale (ADPCI)
- **Maître Laurence GILLET**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis et Présidente de l'Association Collaborative de Seine Saint Denis

Modératrices :

- **Maîtres Virginie SCHWARCZ et Sabine LACASSAGNE**, Avocats au Barreau du Val de Marne

15 heures 30

PAUSE

15 heures 45

Troisième table ronde :

LA PROCEDURE PARTICIPATIVE : DEFINITION ET MODE D'EMPLOI

Intervenant :

- **Maître Hélène MOUTARDIER**, Avocat au Barreau de l'Essonne

Modératrices :

- **Maîtres Virginie SCHWARCZ et Sabine LACASSAGNE**, Avocats au Barreau du Val de Marne

16 heures 45

SYNTHESE DES TRAVAUX ET PERSPECTIVES

Intervenants :

- **Monsieur Renaud LE BRETON DE VANNOISE**, Président du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE Instigateur de l'Acte de Procédure d'Avocat au sein du rapport DELMAS-GOYON
- **Monsieur Gilles ROSATI**, Président du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL
- **Madame Emmanuelle LEBEE**, Magistrat au Tribunal de Grande Instance de CRETEIL en charge de la coordination des affaires civiles
- **Maître Christophe BORÉ**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Val de Marne

18 heures

CLOTURE

La participation au colloque sera validée au titre de l'obligation de formation continue pour 5 heures